

Mon bulletin de paie... C'est dans ma boîte aux lettres... Pas dans ma boîte mail !

■ L'employeur peut désormais recourir aux fiches de paie numériques sans autorisation des agents ■ Cependant il devra repasser au papier si le salarié manifeste son opposition au format digital. *Ces modalités ont été fixées dans un arrêté du 18 décembre 2016.* Pour *Sud*, voilà un choix bien étrange de la part d'une entreprise qui passe son temps à nous culpabiliser de la baisse *inélucltable* du courrier et qui tourne radicalement le dos aux enjeux majeurs de notre temps...

Comment faire ?

2019 a été une année de transition, où les fiches de paie pouvaient être envoyées à la fois en format papier en boîte aux lettres et en format numérique dans Digiposte. (Merci la loi El Khomri / loi Travail... ☺)

Dès le mois d'Avril 2020, La Poste compte envoyer les fiches de paie **uniquement** par Digiposte.

Pour toutes celles et ceux qui veulent continuer à recevoir leur fiche de paie en format papier, il n'est pas trop tard pour agir. Il suffit pour exprimer son choix d'aller sur :

- Votre navigateur internet sur votre ordinateur personnel et d'enter l'adresse URL ci-dessous dans la barre de recherche :

https://secure.digiposte.fr/acces_direct/laposte/refus

- Ou en « flashant » le QR Code de droite à l'aide d'une application sur votre Smartphone et de suivre les indications du cadre ci-dessous.



Attention si aucune action de votre part n'est faite, ce sera d'office en version numérique !

Veillez saisir :

- Votre identifiant RH en majuscule (composé de 3 lettres et 3 chiffres, comme indiqué sur votre bulletin de paie papier, en retirant le P situé en premier si votre identifiant contient 4 lettres, par exemple « PABC123 »)
- Votre code de sécurité (composé de votre jour et mois de naissance suivi du code postal de votre domicile renseigné sur votre bulletin de paie)

BULLETIN DE PAIE DÉMATÉRIALISÉ...



Parlez-en autour de vous !

Pas touche à notre courrier et nos emplois !

Le constat de SUDPTT, c'est que La Poste participe volontairement elle-même à l'extinction du métier de facteur-trice et des fermetures des centres de tri. *Sud* dénonce cette manœuvre révélatrice de la volonté réelle de La Poste de démanteler ses métiers et ses activités relevant des missions de Service Public.

Rapide calcul; Nous sommes environ 250 000 aujourd'hui, si nous laissons la boîte « nous dématérialiser » cela représenterait **3 MILLIONS de plis en moins par an.**

Ca fait combien en PT supprimées à la Distribution courrier/colis ?

De multiples effets pervers !

Pour *Sud* cette entreprise de « *greenwashing 2.0* » est d'autant plus malvenue qu'à l'heure d'une **transition écologique qui se veut urgente** La Poste fait sciemment le choix de stocker des milliers de bulletins de paie sur des serveurs numériques alimentés jour et nuit en électricité d'origine nucléaire pour remplacer le papier qui, lui, est recyclable...

Sans oublier que pour présenter ces mêmes documents lors de démarches administratives ou en cas de contestation sur une ligne de votre bulletin de paie... Bah !!! Vous devrez vous-même les imprimer (*économies, économies... Oui, mais pour QUI ?*)

On passera sur les risques de piratage réels et en perpétuelle augmentation ou sur les possibles « ventes » de données personnelles des quelles La Poste est friande...

Sud s'opposera toujours à cette stratégie qui participe au désengagement progressif de l'état au profit des actionnaires qui n'ont cure des usagers et du Service Public et qui va à l'encontre de l'urgence écologique et climatique!

1001010010101001010001011110010
1001010100010010000100011110101
0110101010111010100010110111001
1001010010000101110010101110101
DONNÉES PERSONNELLES010001010
010111001010101000101010000110
11010101011001100101010100001011
1100100110101010000111010101000
10001001010000111010101010
000011010110010110101000
100110101010001010111100
00100000100111100101

Pour ne pas être complice de cette entourloupe, il vous suffit d'exprimer votre choix pour continuer à recevoir votre fiche de paie en version papier.

Avec *Sud*, toujours à vos côtés pour défendre vos droits, ne vous résignez pas... résistez !!!

Solidaires
Sud 85
PTT 44

SYNDICAT *Sud* PTT LOIRE ATLANTIQUE - VENDÉE

Affilié à l'Union Syndicale Solidaires

50 Bd de la Liberté 44100 Nantes

☎ 02 51 80 66 80 - sudposte44@orange.fr

<http://www.sudptt44.org>

   sudptt4485